

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique portant sur les projets de modification n°5, de déclaration de projet n°4, de déclaration de projet n°5, de révision allégée n°2 et de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg se tiendra

du 17 octobre 2022 à 8h00 au 21 novembre 2022 12h00

à la **Communauté de Communes du Pays de Wissembourg** (siège de l'enquête publique)
et en mairies de Cleebourg, Drachenbronn, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg,
Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach et Wissembourg

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée à

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg –
Monsieur Marcel BARBACCI Président de la commission d'enquête – PLU intercommunal
4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67161 Wissembourg Cedex

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Serge STRAPPAZON, Président.

La déclaration de projet n°4 a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis, joint au dossier d'enquête publique.

La commission d'enquête ci-dessous a été désignée par la décision n° E22000077 / 67 en date du 25 juillet 2022 par le Président du Tribunal Administratif :

- Président : M. Marcel BARBACCI, Technicien génie Civil bâtiment retraité ;
- Membres titulaires : Mme Dominique BRAUN BECK, Mme Sylvie GREGORUTTI ;

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant :

www.cc-pays-wissembourg.fr

Les observations et propositions peuvent être transmises à la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante :

e.lerch@cc-pays-wissembourg.fr

en précisant à l'attention du Président de la commission d'enquête – PLU intercommunal

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, au siège de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg aux jours et heures habituels d'ouverture. Il est également consultable sur support papier en mairies de Cleebourg, Drachenbronn, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach et Wissembourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Au siège de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG**,
lundi 17 octobre 2022 de 10h00 à 12h00
lundi 21 novembre 2022 de 10h00 à 12h00
- En **mairie de CLEEBOURG**
jeudi 10 novembre 2022 de 9h00 à 11h00
- En **mairie de DRACHENBRONN**
lundi 17 octobre 2022 de 14h30 à 16h30
mardi 15 novembre 2022 de 13h30 à 15h30
- En **mairie de HUNSPACH**
mardi 15 novembre 2022 de 16h00 à 18h00
- En **mairie de INGOLSHEIM**
jeudi 10 novembre 2022 de 17h00 à 19h00
- En **mairie de OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG**
jeudi 17 novembre 2022 de 10h00 à 12h00
- En **mairie de RIEDELTZ**
mardi 15 novembre 2022 de 10h00 à 11h30
- En **mairie de ROTT**
jeudi 10 novembre 2022 de 14h00 à 16h00
- En **mairie de SCHLEITHAL**
vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 16h00
- En **mairie de SEEBACH**
vendredi 28 octobre 2022 de 10h00 à 12h00
- En **mairie de WISSEMBOURG**
samedi 29 octobre 2022 de 10h00 à 12h00

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et de la commission d'enquête, les dossiers de modification, de déclarations de projet et de révisions allégées du PLU intercommunal pourront être éventuellement modifiés en conséquence et approuvés par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la communauté de communes.